



**Conférence des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr. générale
15 août 2018
Français
Original : anglais

Conseil du commerce et du développement

**Commission de l'investissement, des entreprises
et du développement**

**Groupe de travail intergouvernemental d'experts
des normes internationales de comptabilité
et de publication**

Trente-cinquième session

Genève, 24-26 octobre 2018

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

Ordre du jour provisoire annoté

I. Ordre du jour provisoire

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Moyens d'accroître la comparabilité des informations sur la durabilité : choix d'indicateurs de base pour la publication par les entités d'informations sur leur contribution à la réalisation des objectifs de développement durable.
4. Questions relatives à la mise en application des normes internationales de comptabilité et de publication dans les secteurs public et privé.
5. Questions diverses.
6. Ordre du jour provisoire de la trente-sixième session.
7. Adoption du rapport.



II. Annotations

Point 1

Élection du Bureau

1. Conformément à l'usage, le Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication est invité à élire un président et un vice-président-rapporteur.

Point 2

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

2. Le Groupe de travail intergouvernemental d'experts dispose de trois jours ouvrables. Il est donc proposé que la première séance plénière, le mercredi 24 octobre 2018, soit consacrée aux questions de procédure (points 1 et 2 de l'ordre du jour) et à la présentation du point 3 de l'ordre du jour. Les séances suivantes seront consacrées à l'examen détaillé du point 3 de l'ordre du jour et à la présentation et à l'examen détaillé des points 4, 5 et 6. Le secrétariat établira un calendrier provisoire indiquant la liste des questions à examiner, qui sera disponible le premier jour de la session.

Documentation

TD/B/C.II/ISAR/84

Ordre du jour provisoire annoté

Point 3

Moyens d'accroître la comparabilité des informations sur la durabilité : choix d'indicateurs de base pour la publication par les entités d'informations sur leur contribution à la réalisation des objectifs de développement durable

3. À la trente-quatrième session du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication, les participants ont souligné le rôle essentiel revenant aux activités de comptabilité et de publication des entreprises dans la réalisation des ambitieux objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030. La publication par les entreprises d'informations de grande qualité sur la situation financière et sur la durabilité est essentielle pour promouvoir la stabilité financière, favoriser un climat propice à l'investissement, faciliter la transparence et la responsabilité et soutenir les pratiques durables en matière de consommation et de production. Compte tenu de la demande grandissante de renseignements concernant la publication d'informations sur la durabilité observée ces dernières années, nourrie par les faits nouveaux pertinents aux niveaux international, régional et national, les participants à la trente-quatrième session du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication ont souligné qu'il était important que les pays disposent d'outils pratiques pour soutenir les efforts qu'ils déploient en vue de tirer parti du potentiel que possède le secteur privé de contribuer à la mise en œuvre des objectifs de développement durable.

4. À sa trente-quatrième session, le Groupe de travail intergouvernemental d'experts a pris note des progrès sensibles accomplis pendant la période intersessions concernant l'élaboration d'un ensemble d'indicateurs de base proposés relatifs à la publication d'informations par les entreprises dans un souci d'harmonisation avec le cadre pour le suivi adopté par le Groupe interinstitutions et d'experts sur les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable. En conclusion de leurs délibérations sur ce sujet, les participants ont demandé au secrétariat de la CNUCED de poursuivre les travaux relatifs à un document d'orientation sur les indicateurs de base, en collaboration avec les principales parties prenantes en matière de publication d'informations intégrées non financières sur la

durabilité. En coopération avec le Groupe consultatif sur la publication d'informations par les entreprises et les objectifs de développement durable, le secrétariat de la CNUCED a donc élaboré le document de fond dont la cote est indiquée ci-après afin de faciliter les débats sur cette question.

Documentation

TD/B/C.II/ISAR/85 Moyens d'accroître la comparabilité des informations sur la durabilité : choix d'indicateurs de base pour la publication par les entités d'informations sur leur contribution à la réalisation des objectifs de développement durable

Point 4

Questions relatives à la mise en application des normes internationales de comptabilité et de publication dans les secteurs public et privé

5. À sa trente-quatrième session, le Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication a également décidé d'examiner les questions relatives à la mise en application des normes internationales de comptabilité et de publication dans les secteurs public et privé. Le secrétariat de la CNUCED a donc élaboré le document de fond dont la cote est indiquée ci-après afin de faciliter les débats sur cette question.

Documentation

TD/B/C.II/ISAR/86 Questions relatives à la mise en pratique des normes internationales de comptabilité et de publication dans les secteurs public et privé

Point 5

Questions diverses

6. Au titre de ce point, le Groupe de travail intergouvernemental d'experts souhaitera peut-être aborder la question du suivi des sujets débattus pendant les sessions précédentes et examiner l'application récente par les États membres du guide pratique pour le développement de la comptabilité.

Point 6

Ordre du jour provisoire de la trente-sixième session

7. Des discussions seront consacrées au projet d'ordre du jour provisoire de la trente-sixième session du Groupe de travail intergouvernemental d'experts, qui sera établi en tenant compte des résultats des délibérations de la trente-cinquième session du Groupe de travail intergouvernemental d'experts et de ses sessions précédentes.

Point 7

Adoption du rapport

8. Le Groupe de travail intergouvernemental d'experts pourrait adopter des conclusions concertées, s'il le juge nécessaire. En outre, le Président pourrait établir un résumé. Le rapport final sera établi sous l'autorité du Président après la clôture de la session. Il sera soumis à la prochaine session de la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement.